



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Arabie Saoudite

Question écrite n° 103802

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le partenariat stratégique de la France avec l'Arabie Saoudite. En effet, la venue dans notre pays à la mi-juillet du prince héritier saoudien a donné lieu à une déclaration sur le développement de notre coopération militaire, visant à assurer les capacités saoudiennes de défense. Un gros contrat d'armes aurait d'ailleurs été conclu pour l'acquisition de canons Caesar. Il lui demande donc de lui préciser le contenu des contrats d'armement en cours.

Texte de la réponse

La relation bilatérale franco-saoudienne s'inscrit dans le cadre du partenariat stratégique lancé en 1996 lors de la visite du Président de la République à Djeddah. La coopération en matière de sécurité et de défense est un volet important de ce partenariat. Lors de la visite en France du prince sultan bin Abdelaziz, prince héritier et ministre de la défense du Royaume d'Arabie saoudite, en juillet 2006, des contrats d'armements ont effectivement été signés : ils portent sur l'acquisition de 76 canons Caesar. D'autre part, un contrat a été signé en juin 2006 pour l'achat de systèmes de défense antiaérienne. Enfin, des discussions sont en cours avec les autorités saoudiennes pour l'acquisition des matériels dans le domaine aéronautique.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103802

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 septembre 2006, page 9471

Réponse publiée le : 5 décembre 2006, page 12678